

Marie-Pierre BARTHELEMY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Arnaud TRASSOUDAIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Michel BARTHELEMY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



ADIV ASSOCIATION

10 Rue Jacqueline Auriol
ZAC Parc Indust. des Gravanches
63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

B.T.B. CONSEILS

Site de THIERS - 49 rue des Docteurs Dumas - 63 300 THIERS - Tél : 04.73.80.12.76
Site de LA MONNERIE - 4 rue du 19 Mars 1962 - 63 650 LA MONNERIE LE MONTEL - Tél : 04.73.51.49.49
Site de ROMAGNAT - 15 rue Cugnot - 63 540 ROMAGNAT - Tél : 04.73.35.32.50
Site de PONT DU CHATEAU - 14 rue de l'Abeille - 63 430 PONT DU CHATEAU - Tél : 04.43.55.05.13
Mail : contact@btbassocies.fr
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 613 800 € - SIREN 330 076 282 - APE 6920Z
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Auvergne

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:			Adresse du siège social:											
ADIV ASSOCIATION			10 Rue Jacqueline Auriol ZAC Parc Indust. des Gravanche 63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2											
SIRET	3	1	1	2	6	1	7	7	0	0	0	0	7	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:											

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Recherche et développement			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	189 213
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		
--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	
NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			S A G E		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
B . T . B . CONSEILS 15 Rue Cugnot 63540 ROMAGNAT Tél: 04.73.35.32.50					
OGA/OMGA	☒	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	14/04/2021	Lieu: CLERMONT-FERRAND
			Qualité et nom du signataire: Directeur Général		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: Alain PEYRON		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2021			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
					5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice
du 01/01/2020 au 31/12/2020

Désignation de l'entreprise ADIV ASSOCIATION

Adresse 10 Rue Jacqueline Auriol ZAC Parc Indust. des Gravanches 63039 CLERMONT au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 PEYRON Alain Directeur général	49 Bis Avenue de Villars 63400 CHAMALIERES
2 SCISLOWSKI Valérie Responsable pôle R & D	28 Rue des Chataigniers 63800 COURNON D'AUVERGNE
3 CHRISTIEANS Souad Responsable pôle opérationnel	Les Raymonds 63350 BULHON
4 CARTAYRADE Patrick Ingénieur informatique	70 Rue Champfleuri 63100 CLERMONT-FERRAND
5 ALRIC Matthieu Chargé d'Etudes	37 Allée des Noyers 63122 CEYRAT
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 93 755				93 755				93 755
2 43 592				43 592				43 592
3 53 820				53 820				53 820
4 41 151				41 151				41 151
5 41 938				41 938				41 938
6								
7								
8								
9								
10								
** 274 256				274 256				274 256

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 300
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 964
Total	7 264

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑩	281 520	- de l'exercice 2020 ⑩	(189 213)
- de l'exercice précédent ⑩	304 186	- de l'exercice précédent ⑩	(108 758)
Nom et qualité du signataire Alain PEYRON Directeur Général		A CLERMONT-FERRAND le 14/04/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																			
Adresse de l'entreprise 10 Rue Jacqueline Auriol										63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2										Durée de l'exercice précédent* 12									
Numéro SIRET* 3112617700078																				Néant ☐ *									
																				Exercice N clos le, 131122020				N-1 131122019					
		Brut 1						Amortissements, provisions 2						Net 3				Net 4											
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Capital souscrit non appelé (I)		AA																									
		Frais d'établissement *		AB							AC																		
		Frais de développement *		CX							CQ																		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	80 751						AG	78 215						2 536				1 454							
		Fonds commercial (1)		AH							AI																		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ							AK																		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL							AM																		
		Terrains		AN							AO																		
		Constructions		AP	308 041						AQ	306 405						1 636				1 886							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 336 687						AS	1 313 802						22 885				9 774							
		Autres immobilisations corporelles		AT	582 862						AU	551 024						31 839				25 322							
		Immobilisations en cours		AV	2 490						AW							2 490											
		Avances et acomptes		AX							AY																		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS							CT																		
		Autres participations		CU	827 353						CV							827 353				827 353							
		Créances rattachées à des participations		BB							BC																		
		Autres titres immobilisés		BD	32						BE							32				32							
		Prêts		BF							BG																		
		Autres immobilisations financières*		BH	150						BI							150				150							
TOTAL (II)		BJ	3 138 366						BK	2 249 446						888 920				865 970									
ACTIF CIRCULANT STOCKS * CRÉANCES DIVERS		Matières premières, approvisionnements		BL							BM																		
		En cours de production de biens		BN							BO																		
		En cours de production de services		BP							BQ																		
		Produits intermédiaires et finis		BR							BS																		
		Marchandises		BT							BU																		
		Avances et acomptes versés sur commandes		BV							BW																		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	489 076						BY	800						488 276				309 313							
		Autres créances (3)		BZ	631 593						CA	327 139						304 454				337 588							
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB							CC																		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD							CE																		
Disponibilités		CF	1 661 031						CG							1 661 031				915 872									
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*		CH	26 994						CI							26 994				18 498							
		TOTAL (III)		CJ	2 808 693						CK	327 939						2 480 754				1 581 271							
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW																									
		Primes de remboursement des obligations (V)		CM																									
		Ecart de conversion actif* (VI)		CN																									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 947 059						1A	2 577 385						3 369 674				2 447 241									
Renvois : (1) Dont droit au bail								(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				CP							(3) Part à plus d'un an :				CR						
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :						Stocks :										Créances :											

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : **ADIV ASSOCIATION**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	)	DG	1 559 524
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(104 472)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 455 052
				1 559 524
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	65 000
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	65 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	251 047
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	)	DV	282 948
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	275 669
	Dettes fiscales et sociales		DY	262 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	573 970
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	203 858
	TOTAL (IV)		EC	1 849 622
	Ecart de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	3 369 674
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 702 819
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	663 926

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	⎧ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	1 197 628	FH		FI	1 197 628	1 187 104	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	1 197 628	FK		FL	1 197 628	1 187 104	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	420 024	456 139	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	50 932	90 706	
	Autres produits (1) (11)						FQ	23 680	32 789	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 692 264	1 766 738	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	38 509	17 616	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	753 032	682 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	79 327	74 470	
	Salaires et traitements*						FY	717 597	776 114	
	Charges sociales (10)						FZ	260 015	278 793	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	⎧ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	20 110	19 813
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	800	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	97	127	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 869 488	1 849 395	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(177 224)	(82 657)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 816	5 267	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN		7	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	4 816	5 274		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 587	7 149	
	Différences négatives de change						GS	19		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	7 606	7 149	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 789)	(1 876)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(180 013)	(84 533)		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION										Néant ☐ *								
										Exercice N		Exercice N-1						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	17 549	22 994						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	350	14						
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC								
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	17 899	23 008						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	5 128	12						
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		14						
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	20 000	45 000						
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	25 128	45 026						
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(7 229)	(22 018)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ								
Impôts sur les bénéfices *										HK	(82 770)	(27 286)						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 714 980	1 795 020						
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 819 451	1 874 284						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(104 472)	(79 264)						
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO								
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY								
	(3)	Dont	{ - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier							1G								
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP	10 979	6 792					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ							
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1H							
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									1J							
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									1K							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									HX							
	(9)	Dont transferts de charges									RC							
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD								
										A1	50 932	90 706						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A2							
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A3							
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives obligatoires Dont cotisations facultatives dont cotisations aux nouveaux plans d'épargne retraite Madelin									A4	87	78					
											A6			A9				
											A8			A7				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N							
	Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N								
										Charges antérieures		Produits antérieurs						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

31/12/2020

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	77 108	KE		KF	3 643			
CORP	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	308 041	KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 317 261	KT		KU	19 425	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	257 198	KW		KX	1 186		
		Matériel de transport *				KY	95 626	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	212 536	LC		LD	16 315		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	2 490			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	2 190 664	LO		LP	39 416			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	827 353	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	32	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	150	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	827 534	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	3 095 306	0H		0J	43 059				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	0	LW	80 751	1X	80 751			
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	308 041	MF	308 041			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	(0)	MK	1 336 687	ML	1 336 687			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	258 384	MO	258 384			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	95 626	MR	95 626			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	228 852	MU	228 852			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	2 490	NB	2 490			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III		IY		NG	(0)	NH	2 230 081	NI	2 230 081			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W			
		Autres participations		10		0X		0Y	827 353	0Z	827 353		
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	32	2D	32				
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	150	2G	150				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	827 534	2H	827 534				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	(0)	0L	3 138 366	0M	3 138 366				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
	PE	75 655	PF	2 561	PG	0	PH	78 215	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II									
Terrains		PI	PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	250	PT		PU	214 520	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW		PX		PY		
		PZ	QA	6 315	QB		QC	1 313 802	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	1 410	QF		QG	252 901	
	Matériel de transport	QH	QI	3 375	QJ		QK	82 136	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	6 199	QN		QO	215 988	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS		QT		
		QU	QV	17 549	QW		QX	2 079 346	
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	ØP	20 110	ØQ	0	ØR	2 157 561	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1						
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6						
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4						
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2						
Inst. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7						
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3						
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1						
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP				NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	45 000	4B	20 000	4C		4D	65 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	45 000	TV	20 000	TW		TX	65 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	91 885	6F		6G		6H	91 885
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	800	6V		6W	800	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	327 139	6Y		6Z		7A	327 139	
	TOTAL III	7B	419 024	TY	800	TZ		UA	419 824	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	464 024	UB	20 800	UC		UD	484 824
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	800	UF						
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ	20 000	UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

31/12/2020

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

DGFip N° 2057 2021

Page 36

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION

Néant

*

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

1

150

UM

UR

UV

2

UN

US

UW

3

150

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation
antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

Z1

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

1

489 076

2

2 647

10 226

66 331

36 403

515 986

26 994

1 147 812

1 147 662

150

2

489 076

2 647

10 226

66 331

36 403

515 986

26 994

1 147 662

3

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

RENOIS

(1)

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

TOTAUX

VJ

VK

1

251 047

241

275 669

56 400

84 987

117 664

3 080

282 707

573 970

203 858

1 849 622

45 000

60 186

2

104 243

241

275 669

56 400

84 987

117 664

3 080

282 707

573 970

203 858

1 702 819

(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

146 803

4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés													WA									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE	800											
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	800													
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB														
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW												
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ														
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													I7									
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)									I8										
				- imposées au taux de 0 %									ZN										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme			WN													
							- Plus-values soumises au régime des fusions			WO													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													XR										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	6 279										
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y1										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3										
											TOTAL I		WR	7 079									
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *													WS	104 472									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)													WT										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV										
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									WH										
				- imposées aux taux de 19 %									WP										
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW										
				- imputées sur les déficits antérieurs									XB										
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													WZ									
	Régime des sociétés mères et des filiales *						(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A		XA								
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													ZX										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													ZY									
	Majoration d'amortissement *													XD									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF								
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA											
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC										
			Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													XS										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit			ZI		XG	91 820								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													Y2										
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II		XH	196 292									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI				XJ	189 213										
						déficit (II moins I)																	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				XL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO	189 213										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN															

31/12/2020

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	164 102
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	164 102
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	164 102
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	12 421
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :				↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSDésignation de l'entreprise : **ADIV ASSOCIATION**Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(79 264)		- Autres réserves	ZD	(79 264)			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I	OF	(79 264)		Report à nouveau	ZG	(0)			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	(79 264)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										
Exercice N :										
Exercice N-1 :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	283 125	141 474			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	28 917	)	XQ	29 487	28 912			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	21 478	51 769			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	61 339	75 768			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	22 557	)	ST	357 602	384 540			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	753 032	682 463			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	16 228	15 678			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	63 099	58 792			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	79 327	74 470			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	316 568	227 585			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	109 330	104 681			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	687 577				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.18	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(189 213)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(100 841)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 1 1 2 6 1 7 7 0 0 0 0 7 8				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **ADIV ASSOCIATION** Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATIONNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **ADIV ASSOCIATION**

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : ADIV ASSOCIATION					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	21		
dont apprentis					YF			
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	1 197 628		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	1 197 628		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	23 680		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues					OF	420 024		
Variation positive des stocks					OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	7 453		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT			
TOTAL 2					OM	451 157		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	38 509		
Variation négative des stocks					OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	712 565		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	570		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	97		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	751 742		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	897 044		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	897 044		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	1 197 628	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	21
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020		
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 1 1 2 6 1 7 7 0 0 0 0 7 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADIV ASSOCIATION

ADRESSE (voie) 10 Rue Jacqueline Auriol ZAC Parc Indust. des Gravanches

CODE POSTAL 63039 VILLE CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	3 1 1 2 2 0 2 0	N° SIRET	3 1 1 2 6 1 7 7 0 0 0 0 7 8
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ADIV ASSOCIATION		
ADRESSE (voie)	10 Rue Jacqueline Auriol ZAC Parc Indust. des Gravanches		
CODE POSTAL	63039	VILLE	CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5	2

Forme juridique	SA	Dénomination	ADIV DEVELOPPEMENT	
N° SIREN (si société établie en France)	4 1 4 9 5 3 1 9 0	% de détention	99.58	
Adresse :	N° 10	Voie	Rue Jacqueline Auriol	
	Code postal 63039	Commune	CLERMONT-FERRAND CEDEX 2	Pays France
Forme juridique	SARL	Dénomination	A.Q.M.C.	
N° SIREN (si société établie en France)	4 3 8 8 2 6 9 1 9	% de détention	40.43	
Adresse :	N° 135	Voie	Rue de la Gariguette	
	Code postal	Commune	MAUGUIO	Pays France
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code postal	Commune		Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



ADIV ASSOCIATION
ZAC Parc Industriel des Gravanches
10 rue Jacqueline Auriol
63039 CLERMONT-FERRAND cedex 2

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2020



ADIV ASSOCIATION
ZAC Parc Industriel des Gravanches
10 rue Jacqueline Auriol
63039 CLERMONT-FERRAND cedex 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2020

ADIV ASSOCIATION
ZAC Parc Industriel des Gravanches
10 rue Jacqueline Auriol
63039 CLERMONT-FERRAND cedex 2

Association loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association ADIV,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels relatif à la crise sanitaire COVID 19 et à ses impacts sur l'entité.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 mai 2021

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT



Emily STRICKLAND

*Commissaire aux comptes
Gérante - Associée*

ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 197 628		1 197 628	1 187 104		10 525	0.89
Chiffre d'affaires NET	1 197 628		1 197 628	1 187 104		10 525	0.89
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			420 024	456 139		36 115	7.92
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			50 932	90 706		39 774	43.85
Autres produits			23 680	32 789		9 109	27.78
Total des Produits d'exploitation (I)			1 692 264	1 766 738		74 474	4.22
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			38 509	17 616		20 893	118.60
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			753 032	682 463		70 569	10.34
Impôts, taxes et versements assimilés			79 327	74 470		4 858	6.52
Salaires et traitements			717 597	776 114		58 517	7.54
Charges sociales			260 015	278 793		18 778	6.74
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 110	19 813		297	1.50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			800			800	
Dotations aux provisions							
Autres charges			97	127		30	23.45
Total des Charges d'exploitation (II)			1 869 488	1 849 395		20 093	1.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			177 224	82 657		94 567	114.41
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 816		5 267		450	8.55
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change			7		7	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	4 816		5 274		457	8.67
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	7 587		7 149		438	6.13
Différences négatives de change	19				19	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	7 606		7 149		457	6.39
2. Résultat financier (V-VI)	2 789		1 876		914	48.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	180 013		84 533		95 480	112.95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 549		22 994		5 445	23.68
Produits exceptionnels sur opérations en capital	350		14		336	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	17 899		23 008		5 109	22.21
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 128		12		5 116	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14		14	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 000		45 000		25 000	55.56
Total VIII	25 128		45 026		19 898	44.19
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 229		22 018		14 789	67.17
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	82 770		27 286		55 484	203.34
Total des produits (I+III+V+VII)	1 714 980		1 795 020		80 040	4.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 819 451		1 874 284		54 833	2.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	104 472		79 264		25 207	31.80

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

10 979 6 792

B.T.B. CONSEILS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	80 751	78 215	2 536	1 454	1 082	74.46
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	308 041	306 405	1 636	1 886	250	13.26
	Installations techniques, matériel et outillage	1 336 687	1 313 802	22 885	9 774	13 110	134.13
	Autres immobilisations corporelles	582 862	551 024	31 839	25 322	6 517	25.74
	Immobilisations en cours	2 490		2 490		2 490	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	827 353		827 353	827 353		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	32		32	32		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	150		150	150		
Total II		3 138 366	2 249 446	888 920	865 970	22 950	2.65
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	489 076	800	488 276	309 313	178 962	57.86
	Autres créances	631 593	327 139	304 454	337 588	33 135	9.82
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 661 031		1 661 031	915 872	745 159	81.36
	Charges constatées d'avance (3)	26 994		26 994	18 498	8 496	45.93
	Total III	2 808 693	327 939	2 480 754	1 581 271	899 483	56.88
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 947 059	2 577 385	3 369 674	2 447 241	922 433	37.69

saarl VISAS 4 COMMISSARIAI
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.01

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

B.T.B. CONSEILS

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 559 524	1 638 788	79 264	4.84
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	104 472	79 264	25 207	31.80
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 455 052	1 559 524	104 472	6.70
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	65 000	45 000	20 000	44.44
	Total III	65 000	45 000	20 000	44.44
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	251 047	266 233	15 186	5.70
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	282 948	41 480	241 468	582.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 669	185 318	90 351	48.75
	Dettes fiscales et sociales	262 130	174 741	87 389	50.01
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	573 970	137 652	436 317	316.97
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	203 858	37 293	166 565	446.64
	Total IV	1 849 622	842 718	1 006 904	119.48
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 369 674	2 447 241	922 433	37.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 702 819 663 926

SAN VISA & COMMISSARIA
Société de Commissaires aux Comptes
50, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT LT. CEDEX 1
04 77 43 43 43 - 04 77 43 43 43

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 369 673.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 197 628.42 Euros et dégagant un déficit de 104 471.64- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2021 par les dirigeants de l'entité.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'Association.

Elle a eu recours au dispositif d'activité partielle (dont les remboursements par l'Etat, soit 13,8 k€ ont été classés en transfert de charges), mais n'a pas, compte tenu de sa structure financière, souscrit de Prêt Garanti par l'Etat.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.14

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, ADIV ASSOCIATION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale pour lequel elle agit en qualité de tête de groupe.

Le produit d'intégration fiscale enregistré au titre de l'exercice s'élève à 19 789 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	77 108		3 643
Constructions sur sol d'autrui	308 041		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 317 261		19 425
Installations générales agencements aménagements divers	257 198		1 186
Matériel de transport	95 626		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	212 536		16 315
Immobilisations corporelles en cours			2 490
TOTAL	2 190 664		39 416
Autres participations	827 353		
Autres titres immobilisés	32		
Prêts, autres immobilisations financières	150		
TOTAL	827 534		
TOTAL GENERAL	3 095 306		43 059

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		0	80 751	80 751
Constructions sur sol d'autrui			308 041	308 041
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		0	1 336 687	1 336 687
Installations générales agencements aménagements divers			258 384	258 384
Matériel de transport			95 626	95 626
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			228 852	228 852
Immobilisations corporelles en cours			2 490	2 490
TOTAL		0	2 230 081	2 230 081
Autres participations			827 353	827 353
Autres titres immobilisés			32	32
Prêts, autres immobilisations financières			150	150
TOTAL			827 534	827 534
TOTAL GENERAL		0	3 138 366	3 138 366

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	75 655	2 561	0	78 215
Constructions sur sol d'autrui	214 270	250		214 520
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 307 487	6 315		1 313 802
Installations générales agencements aménagements divers	251 491	1 410		252 901
Matériel de transport	78 761	3 375		82 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	209 788	6 199		215 988
TOTAL	2 061 797	17 549		2 079 346
TOTAL GENERAL	2 137 451	20 110	0	2 157 561

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 561				
Constructions sur sol d'autrui	250				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 315				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 410				
Matériel de transport	3 375				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 199				
TOTAL	17 549				
TOTAL GENERAL	20 110				

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	45 000	20 000			65 000
TOTAL	45 000	20 000			65 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	91 885				91 885
Sur comptes clients		800			800
Autres provisions pour dépréciation	327 139				327 139
TOTAL	419 024	800			419 824
TOTAL GENERAL	464 024	20 800			484 824
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		800			
exceptionnelles		20 000			

Dépréciation des immobilisations

L'immeuble dit "P3" fait l'objet d'une dépréciation à défaut de locataire et compte tenu de sa spécificité. En l'absence de relocation, la dépréciation a été maintenue à hauteur de la valeur nette comptable du bien, soit 91 885 €.

Dépréciation des autres créances

Les autres créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 327 139 €.

Le crédit-vendeur accordé par l'Association à l'acquéreur de l'abattoir de Lezoux a fait l'objet, en 2011 et 2012, d'une dépréciation en raison du risque de non recouvrement de la créance en 2011, à hauteur :

- de la différence entre le solde du capital restant dû et la valeur d'utilité de l'ensemble immobilier sur lequel l'Association bénéficie du privilège du vendeur pour 116 k€,
- des intérêts sur les échéances impayées pour 8 k€.

Une incertitude élevée pesant sur la recouvrabilité de la créance, suite au décès du débiteur et en l'absence d'un projet de reprise connu, ayant reçu l'agrément des autorités administratives, celle-ci a été dépréciée dans son intégralité en 2012, à hauteur de :

- 313 k€ au titre du nominal de la créance, soit une dotation au titre de l'exercice de 197 k€,
- 14 k€ au titre des intérêts non versés comptabilisés jusqu'au jour du décès.

Cette créance a, en outre, été déclarée auprès du liquidateur dans le cadre de la procédure judiciaire de liquidation de la succession du débiteur ouverte en juin 2013 et toujours en cours au 31/12/2020, selon les informations en possession de l'Association.

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	150		150
Autres créances clients	489 076	489 076	
Personnel et comptes rattachés	2 647	2 647	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 226	10 226	
Impôts sur les bénéfices	66 331	66 331	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 403	36 403	
Débiteurs divers	515 986	515 986	
Charges constatées d'avance	26 994	26 994	
TOTAL	1 147 812	1 147 662	150

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 5 an à l'origine	251 047	104 243	146 803	
Emprunts et dettes financières divers	241	241		
Fournisseurs et comptes rattachés	275 669	275 669		
Personnel et comptes rattachés	56 400	56 400		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 987	84 987		
Taxe sur la valeur ajoutée	117 664	117 664		
Autres impôts taxes et assimilés	3 080	3 080		
Groupe et associés	282 707	282 707		
Autres dettes	573 970	573 970		
Produits constatés d'avance	203 858	203 858		
TOTAL	1 849 622	1 702 819	146 803	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 186			

Un emprunt, dont le capital restant dû s'élève à la clôture à 51 213 €, est assorti d'une hypothèque sur bail emphytéotique.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	80 751	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue : de 1 à 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de façon significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

Catégorie	Mode	Durée
Selon la nature des immob.	Linéaire	1 à 20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

sarl VISAS 4 COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

2017 VISAS & COMMISSARIAT
Société de Commissaires aux Comptes
25, Boulevard Gustave Flaubert
93010 CLICHY-EN-YVELLÉ
01 47 35 40 00 - www.cedex.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	123 800
Autres créances	185 422
Disponibilités	2 779
Total	312 002

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	241
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 541
Dettes fiscales et sociales	80 101
Autres dettes	393 892
Total	674 775

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 994
Total	26 994
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	203 858
Total	203 858

SARL VISAS 4 COMMISSARIAI
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

La ventilation de ce poste figure au compte de résultat.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	10
Agents de maîtrise et techniciens	7
Employés	3
Total	20

Effectif moyen du personnel : 20,90 personnes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts restant à courir	4 807	4 807
Total (1)		4 807

SARL VISAS 4 COMMISSARIAI
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière.

Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Au 31 décembre 2020		62 407
Engagement total		62 407

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Hypothèses de calculs retenues

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Méthode retenue : rétrospective prorata temporis
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 0,34%
- Taux de rotation : moyen
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Le montant du passif social au titre des indemnités de départ en retraite est couvert à hauteur de 15 926 € par un fonds souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, soit un engagement hors bilan résiduel de 46 481 €.

sarl VISAS 4 COMMISSARIAI
Société de Commissaires aux Comptes
56, Boulevard Gustave Flaubert
63010 CLERMONT FD CEDEX 1
☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

ADIV ASSOCIATION
63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

Page : 23

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
B. Renseignements globaux - Filiales détenues à + de 50% - SA ADIV DEVELOPPEMENT - Participations détenues entre 10 et 50 % - SARL A.Q.M.C. - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	500 000	1 680 855	99.58	525 351	525 351			1 011 921	16 097		
	125 020	532 360	40.43	302 001	302 001			1 689 755	19 936		31/12/2019

sarl VISAS 4 COMMISSARIAI
 Société de Commissaires aux Comptes
 56, Boulevard Gustave Flaubert
 63010 CLERMONT FD CEDEX 1
 ☎ 04.73.42.48.00 - Fax 04.73.42.49.00



ADIV ASSOCIATION
ZAC Parc Industriel des Gravanches
10 rue Jacqueline Auriol
63039 CLERMONT-FERRAND cedex 2

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2020



ADIV ASSOCIATION

ZAC Parc Industriel des Gravanches
10 rue Jacqueline Auriol
63039 CLERMONT-FERRAND cedex 2

Association loi 1901

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A l'assemblée générale de l'association ADIV,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

✓ Avec la société ADIV DEVELOPPEMENT

- Contrat d'approvisionnement exclusif avec la société ADIV DEVELOPPEMENT, pour la fourniture à celle-ci de prestations d'analyses et la mise à la mise à disposition de plateforme d'essais, étant précisé que l'Association ADIV dans ledit contrat est le fournisseur et la société ADIV DÉVELOPPEMENT l'utilisateur.
- Convention de sous-location avec la société ADIV DEVELOPPEMENT, concernant un bureau de 15 m², situé au rez-de-chaussée du bâtiment « Administratif » sis à Clermont-Ferrand (63) – 10, rue Jacqueline Auriol – Zac Parc Industriel des Gravanches, ladite convention ayant une durée de 9 années à compter du 10 Septembre 2007, renouvelable tacitement par périodes de 9 ans jusqu'à l'expiration des droits du bailleur, par la fin du bail emphytéotique. Le loyer s'est élevé à 182.51 € HT sur l'exercice 2020.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 mai 2021

SARL VISAS 4 COMMISSARIAT



Emily STRICKLAND

Commissaire aux comptes
Gérante - Associée